RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

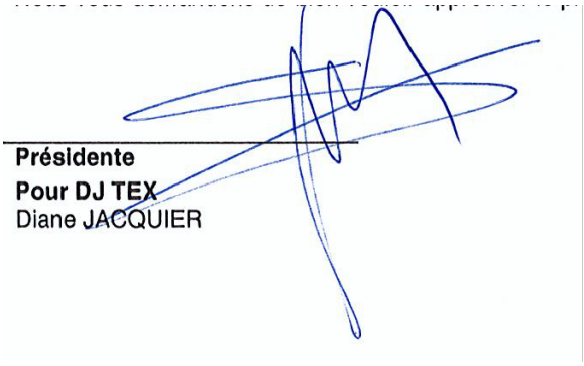
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00678
Numéro SIREN : 903 193 993
Nom ou dénomination : FAVIN

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2022 sous le numéro de dépôt 4811

FAVIN
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 25 rue du Faubourg de Sens 10400 TRAÎNEL
903 193 993 RCS TROYES

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021



Bilan

BILAN-ACTIF	Brut	Amortiss… et dépréciat…	Net au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial	2,00		2,00
Autres immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.			
Immobilisations incorporelles	**2,00**		**2,00**
Terrains	3 637,00		3 637,00
Constructions	36 363,00	530,29	35 832,71
Installations tech., mat. et out. industriels	16 000,00	1 578,08	14 421,92
Autres immobilisations corporelles	1 371,00	76,17	1 294,83
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corp.			
Immobilisations corporelles	**57 371,00**	**2 184,54**	**55 186,46**
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	600,00		600,00
Immobilisations financières	**600,00**		**600,00**
Actif immobilisé	**57 973,00**	**2 184,54**	**55 788,46**
Matières premières, autres approvisionnement	67 760,00		67 760,00
En-cours de production de biens	51 928,00		51 928,00
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Stocks et en-cours	**119 688,00**		**119 688,00**
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances clients et comptes rattachés	244 185,44		244 185,44
Autres créances	1 477,44		1 477,44
Capital souscrit et appelé, non versé			
Créances	**245 662,88**		**245 662,88**
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	20 888,40		20 888,40
Divers	**20 888,40**		**20 888,40**
Actif circulant	**386 239,28**		**386 239,28**
Charges constatées d'avance	1 875,00		1 875,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Comptes de régularisation	**1 875,00**		**1 875,00**
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
Total Actif	**446 087,28**	**2 184,54**	**443 902,74**

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2021
Capital social ou individuel	100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	48 266,91
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Capitaux propres	**148 266,91**
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
Autres fonds propres	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Provisions pour risques et charges	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	119 062,40
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 192,54
Dettes fiscales et sociales	135 708,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	12 671,99
Dettes	**295 635,83**
Produits constatés d'avance	
Ecarts de conversion - Passif	
Total Passif	**443 902,74**

Compte de résultat

	du 14/09/2021 au 31/12/2021
Vente de marchandises	62 372,30
Production vendue de biens	257 468,77
Production vendue de services	4 828,38
Production vendue	**262 297,15**
Chiffre d'affaires net	**324 669,45**
Production stockée	51 928,00
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur dépréciations et amortissements	
Transferts de charges	
Autres produits	27,65
Total des produits d'exploitation	**376 625,10**
Achat de marchandises	
Variation de stock (marchandises)	
Achats de mat. prem. et autres approv.	-119 580,45
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)	67 760,00
Autres achats et charges externes	-59 424,06
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 969,46
Salaires et traitements	-170 462,51
Charges sociales	-39 958,07
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-2 184,54
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	
Dotations aux provisions pour risques et charges	
Dotations d'exploitation	**-2 184,54**
Autres charges	-131,85
Total des charges d'exploitation	**-326 950,94**
Résultat d'exploitation	**49 674,16**
Bénéfice attribué ou perte transférée	
Perte supportée ou bénéfice transférée	
Opérations en commun	
Produits de participations	
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.	
Autres intérêts et produits assimilés	85,07
Reprises sur dépréciations et tr. de charges	
Différences positives de change	
Prod. nets sur cess. de VMP	
Produits financiers	**85,07**
Dotations financières aux amort. et dép.	
Intérêts et charges assimilées	-402,32
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de VMP	
Charges financières	**-402,32**
Résultat financier	**-317,25**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**49 356,91**
Produits exceptionnels sur opération de gestion	

	du 14/09/2021 au 31/12/2021
Produits exceptionnels sur opération en capital	
Reprises sur dépréciations et tr. de charges	
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés	
Impôts sur les sociétés	-1 090,00
BENEFICE OU PERTE	**48 266,91**

FAVIN
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 25 rue du Faubourg de Sens 10400 TRAÎNEL
903 193 993 RCS TROYES
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, et

Le trente juin à 18 heures,

les associé·e·s de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège sur la convocation du président conformément aux statuts.

Diane JACQUIER, pour la société DJ TEX, présidente de la Société, prend la présidence de l'assemblée.

Aucun secrétaire de séance n'est désigné.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- le rapport de gestion du président relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- la plaquette des comptes au 31 décembre 2021,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il est rappelé à l'assemblée que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi a été tenu à la disposition des associés, au siège social, dans les délais légaux, ce qui est reconnu exact par les associés présents, tant en leur nom personnel que comme mandataires. Les associés donnent acte au président du fait qu'ils ont été valablement informés en temps utile.

Il est rappelé également à l'assemblée l'ordre du jour, arrêté par le président, sur lequel elle a été convoquée :

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, *quitus* au président,
3. Rapport spécial du président sur les conventions réglementées, approbation de ces conventions,
4. Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts,
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

o-o-o

Le président déclare ensuite la discussion générale ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les questions à l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(*Approbation des comptes sociaux de l'exercice écoulé*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance,

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,

Donne au président *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(*Approbation des conventions règlementées*)

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du président,

Approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité sauf abstentions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(*Dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts*)

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, statuant en application de l'article 223 *quater* du code général des impôts,

Approuve l'absence de réintégration dans la base imposable de l'exercice, au titre de l'article 39-4 du code général des impôts, de charges et dépenses non déductibles fiscalement,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale des associés, sur la proposition du président, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide d'affecter le résultat net de l'exercice, soit un bénéfice s'élevant à 48 266,91 euros, ainsi qu'il suit :

- à la réserve légale un montant de 2 414 euros ;
- le solde, soit la somme de 45 852,91 euros au compte « *autres réserves* ».

Prend acte, conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, de ce qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o-o-o

Personne ne demandant la parole, la séance est alors levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les associés et président.

Président
Pour DJ TEX
Diane JACQUIER

Associé
Pour DJ TEX
Diane JACQUIER

Associé
Pour KINDY PROJECT SAS
Salih HALASSI